

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/08/2025

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 9 | 12 |

| Vote |
|----------------------|
| A la majorité |
| Pour : 12 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous préfecture de Cognac

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 18 Août à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Salles d'Angles s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GÉRON Marcel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/08/2025.

Présents : M. GÉRON Marcel, Maire, Mmes : BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne, BELLENGUEZ Régine, BONNORON Christine, MICHEL Céline, MM : LACROIX-PERRIN Rodolphe, MERY Olivier, MOURGERE Géraud, RONDEAU Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : PARTAUD Ingrid à Mme BONNORON Christine, VAN LANDEGHEM Florence à M. GÉRON Marcel, M. MOUGIN Brice à M. LACROIX-PERRIN Rodolphe

Absent(s) : Mme VARACHAUD Annie, MM : BELLAVOINE Paul, LACROIX Hervé

A été nommé(e) secrétaire : Mme BAURÉ-BOUTHOLEAU Corinne

2025-08-02 – Annulation de la délibération n°2025-06-08.

Le devis de l'entreprise DUPUY pour un montant de 7300 € HT ; 8760 € TTC, en ce qui concerne des travaux sur le crépi de la façade de l'école, avait été accepté lors de la réunion de conseil du 18 juin 2025.

Il n'a pas été nécessaire de réaliser l'entièreté de ces travaux.

Le coût réel du rebouchage sur la façade de l'école est de : **980 € HT ; 1176 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n°2025-06-08.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération n°2025-06-08 du 18 juin 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 19/08/2025

Le Maire

Marcel GÉRON

